Établissement : Lycée Vaucanson 1 rue Védrines 37081 TOURS cedex 2 N° de page : 1

Procès verbal de la séance du conseil d'administration 29 novembre 2022

Date:

29 novembre 2022

heure de début : 18h20 heure de fin : 21 h00

Présidence :

Anne Souillot, proviseure

Secrétariat : Olivier Taste, Pierre Guillaumie, représentants des personnels enseignants et d'éducation

Membres présents :

Mme Anne Souillot, proviseure ; M. Isabelle Houel Le Guiner, proviseure adjoint ; M. Guillaume Aveline, adjoint gestionnaire ; représentants de l'administration de l'établissement (3) ; M Patrick Murihano, Mme Hélèna Serfaty, représentants des personnels administratifs, techniques ouvriers, de service et de santé (2) ; Mme Annick Labarque, Mme Sylvie Michelet, Mme Bérangère Cailleau-Michel, M Éric Boigegrain, Mme Sophie Girodeau, réprésentants des parents d'élèves (5); M Bertrand Pelletier, M Taste Olivier, Mme Mathilde Perry, Mme Erika Malhaire-Sainty, M Pierre Guillaumie, Mme Dominique Meslin, représentants des personnels enseignants et d'éducation (6); Mme Catherine Reynaud représentante de Tours métropole (1); Mme Manon Grenier, Mme Daphné Merceron-Destouches, M Noah Marot, Mme Camille Gaucher, représentants des élèves (4)

Membres excusés : Mme Murielle Bennevault, M Jonas Véron

Nombre de membres présents à l'ouverture de séance : 21 administrateurs

N° et nature des chapitres traités	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
<u>L'ordre du jour est le suivant :</u>		
adoption du compte rendu du CA du 04 octobre 2022 (en ligne sur www.vaucanson.org)		
2) Installation des commissions ;		
Gestion financière :		
3) budget 2022 : décision budgétaire modificative pour vote ;		
4) proposition de budget 2023;		
 délégation de signature du CA au chef d'établissement pour les marchés publics; 		
6) marchés de denrées alimentaires;		
7) convention avec le CHRU pour un don de matériel;		
8) convention de groupement comptable;		
9) contrats de maintenance		
Projets pédagogiques :		
10) projet de sortie au cinéma élèves allemand + HLP;		
11) informations diverses		
12) questions diverses		

La présidente. Anne Souillot

Transmis à

Les secrétaires,

Olivier Taste, Pierre Guillaumie

La cheffe d'établissement

N° de page : 2

Procès verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2022

Compte-rendu des thèmes traités	Réservé à L'administration destinataire
Préambule Départ de la discussion à 18h25 (21 administrateurs), avec l'absence de M Raingeaud (directeur de l'IUT) qui arrivera à 19 h. Ne sont présents aucun élu du conseil régional, ni de la mairie, sans raisons connues. Pierre Guillaumie et Olivier Taste (enseignants titulaires) sont en charge de la rédaction du PV de séance.	document
<u>Début de l'ordre du jour :</u> I. Adoption du procès verbal du CA du 4 octobre 2022	
Voté à l'unanimité.	
II. Installations dans les commissions.	
Après quelques ajustements, l'installation dans les commissions est approuvée à l'unanimité.	
III. Budget 2022 : décision budgétaire modificative pour vote ;	
Le budget de restauration comportait une erreur de calcul portant sur les prévisions du nombre de repas servis en juin. La région a annoncé qu'elle versera un complément de dotation mais malgré cela, le lycée doit ajouter 15 000 euros au budget initial. L'inflation a augmenté également la part des fournitures. Pour clôturer le budget 2022 le lycée a besoin de réaliser un prélèvement de 25 000 €. Ce prélèvement est voté à l'unanimité.	
IV. Proposition de budget 2023 ;	
Petit préambule pour rappeler que c'est un acte prévisionnel qui regroupe toutes les dépenses connues au moment où il est conçu. A. Projet de budget	
Dotation de fonctionnement en hausse de 70 201 €. Le budget est construit en prévision de très fortes augmentations sur le service ALO, en partie à cause de l'augmentation du coût des énergies. Les services prévisionnels VE, AP et SRH sont quant à eux en baisse. Le résultat détaillé (différence entre les recettes et les dépenses dans chaque service) met en valeur un résultat provisionnel de −156 683,97 €. L'équilibre de ce budget 2023, en insuffisance d'autofinancement, est obtenu par un prélèvement sur le fonds de roulement estimé de 145 836,51 €.	

d'une valeur de 301 869,74 € (dont 24 910,33 €) de stocks. Ce qui

budget.

N° de page : 3

Procès verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2022

correspond à 80 jours fonctionnement sans rentrée d'argent.

B. Questions et remarques soulevées

Mr Aveline et Mme Souillot ont décidé de ne pas descendre en dessous des 80 jours de fonctionnement.

Les projets pédagogiques proposés en amont de la constitution du budget ont pu être été intégrés au budget mais de toute évidence il y aura moins de flexibilité pour les projets tardifs. De plus, certaines demandes d'augmentation n'ont pas été satisfaites (exemple du CDI).

Question de Noah Marot, « comment envisager l'avenir ? » Mme Souillot espère que cette situation ne soit que conjoncturelle. La région estime que 100 mille euros de fonds de roulement sont suffisants pour un établissement, peu importe sa taille. La direction fera un courrier pour questionner la région sur cette question. Il est donc probable que de nouveaux prélèvements sur les fonds de roulement soient effectués. Quelques mesures d'économies sont envisagées par la direction. Des investissements nécessaires (ordinateurs) ne peuvent être intégrés à ce

Les représentants du personnel enseignant font remarquer que ce budget 2023 est précisément le scénario redouté, et qu'ils avaient alerté la région à plusieurs reprises sur ces sujets.

Les enseignants alertent sur les risques liés aux prélèvements sur fonds de réserve pour contrer les surcoûts liés aux augmentations. Le financement de futurs projets pédagogiques pourra-t-il toujours être fait ?

Arrivée de M Yves Raingeaud (Personnel qualifié, directeur de l'IUT) à 19h00

Suite à ces différentes questions et remarques, le budget global 2023 est voté à 21 voix pour et 1 abstention.

V. Délégation de signature du CA au chef d'établissement pour les marchés publics ;

Pour chaque commande de prestations ou de matériel courant au sein de l'établissement, il devrait normalement y avoir un CA au préalable pour valider ladite dépense. Pour éviter cette lourdeur administrative et logistique pour tous les membres du CA, il s'effectue une délégation pour autoriser de manière officielle la cheffe d'établissement à effectuer les achats sans consulter systématiquement les membres du CA. Il faut souligner que cette délégation n'est valable que dans les dépenses comprises au sein d'une même année civile (1^{er} janvier au 31 décembre), et dans le respect des dépenses prévues. Si un contrat à signer concerne plus d'une année, il faudra quand même consulter le CA.

La délégation est soumise sous ces termes : « le conseil d'administration donne délégation à la cheffe d'établissement pour la passation des contrats,

N° de page : 4

Procès verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2022

conventions et marchés publics qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget 2023 et dont l'incidence financière est annuelle ». La délégation est votée à l'unanimité (22 voix)

VI. marchés de denrées alimentaires ;

Le lycée fait appel à des marchés publics, sur deux années civiles successives pour mise en concurrence des fournisseurs de denrées alimentaires. Pour les années 2023/2024, six marchés sont renouvelés : volaille, fruits et légumes, BOF, viande, charcuterie, pain (pour un an). L'analyse est faite sur des critères de prix, de qualité et fiabilité des produits, et sur la capacité de l'entreprise à fournir lesdits produits. M Aveline fait la lecture du PV des différents marchés (volaille, fruits et légumes, BOF, viandes, charcuterie, pain) et lots contractés.

L'ensemble des marchés est voté à l'unanimité (22 voix).

VII. Convention avec le CHRU pour un don de matériel;

La convention concerne le don d'un microscope médical obsolète pour le CHRU à la section de BTS Systèmes Photoniques qui pourra l'utiliser pédagogiquement avec ses étudiants. Le matériel sera récupéré par les agents et enseignants concernés moyennant la location d'un véhicule utilitaire à hayon.

Cette convention est approuvée à l'unanimité (22 voix).

VIII. convention de groupement comptable ;

La convention de groupement comptable définit les modalités de fonctionnement du groupement comptable mutualisé. L'agence comptable regroupe donc les établissements Jacques de Vaucanson, Gustave Eiffel, Honoré de Racan, Pierre de Ronsard, Pablo Neruda, Raoul Rebout, Gaston Huet, Stalingrad.

Cette convention de groupement comptable est approuvée à l'unanimité (22 voix).

IX. Contrats

A. Contrats de maintenance

Les contrats de vérifications réglementaires des installations (gaz, ascenseurs, extincteurs...) sont renouvelés pour trois ans avec la société SOCOTEC.

Contrat approuvé à l'unanimité. (22 voix)

N° de page : 5

Procès verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2022

B. Contrat de collecte et de valorisation des déchets organiques

La collecte et la valorisation des déchets organiques assurée par la société CVDO est poursuivie pour un contrat de 3 ans. Contrat approuvé à l'unanimité. (22 voix)

X. Projets pédagogiques :

Projet de sortie cinéma pour les élèves d'Allemand. Projet approuvé à l'unanimité. (22 voix)

XI. Informations diverses

Prévisions d'effectifs : Mme Souillot indique les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023 : 12 secondes, 8 premières générales, 8 terminales générales, 3 premières Sti2d, 3 terminales Sti2d, 3 classes de CPGE, 4 classes de BTS.

Parlement Européen des Jeunes : M Noah Marot prend la parole pour dresser un rapide bilan du PEJ qui a eu lieu au lycée. Il en profite pour remercier l'établissement d'avoir prêté les locaux. Mme Souillot félicite les élèves d'avoir cette implication dans des engagements extérieurs mais rappelle aussi que cela ne doit pas perturber le travail et l'assiduité au lycée.

XII. Questions diverses:

A. Questions des enseignants

Les enseignants demandent au gestionnaire si le retour de la région (sur le plan de rénovation énergétique et le plan d'économies d'énergies) promis par M Moulay au dernier conseil d'administration a été fait. M Aveline n'indique ne pas avoir reçu de réponse.

Tarifs de restauration : les tarifs de restauration augmenteront en 2023 de 3 %. Les tarifs des repas évolueront comme suit : $4,28 \in \rightarrow 4,40 \in ; 2,80 \in \rightarrow 2,90 \in ; 4,38 \rightarrow 4,50 \in ; 5,25 \rightarrow 5,40 \in .$ Un ajustement des tarifs de l'internat est planifié pour prendre en compte le fait que les élèves de CPGE passent plus de nuits à l'internat et consomment plus de repas également.

Un point a été demandé sur les postes d'agents. M Aveline indique que 2 agents en congé longue maladie sont remplacés, deux agents en renfort de personnels absents, et que le lycée accueillera un cuisinier contractuel pour sa période d'essai au mois de décembre.

N° de page : 6

Procès verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2022

Aménagements des abords du lycée. La mairie a bien reçu le courrier co-signé par les représentants des parents et des personnels enseignants, mais aucune réponse n'a été donnée. Mme Souillot va solliciter directement le maire. Mme Reynaud précise que Mme Gallot Lavallée avait prévu de venir courant janvier. Mme Souillot souhaite avancer cette date de visite, et qu'elle soit en journée, ainsi qu'un vendredi à 18 h pour faire constater la situation. Visite prévue en janvier.

Communication des dates et évènements : « la semaine de Vaucanson » initiée par M Hominal va être remise en place.

Les enseignants font part de leurs difficultés à bien préparer les élèves (programmes denses, épreuves précoces, hétérogénéité importante, calendrier contraint, éclatement du groupe classe). Mme Souillot indique que ces questions relèvent de l'ordre des conseils pédagogiques et n'ont pas à être abordées ici.

B. Questions des parents d'élèves

Semestrialisation: interrogation dans le cas où il y aurait trop peu d'évaluations sur un semestre pour faire une moyenne représentative. Mme Souillot répond que la semestrialisation doit justement l'éviter.

Demande d'une évaluation par mois dans chaque matière, au minimum. Mme Souillot répond que cela ne fait pas sens en termes pédagogiques

Saisie des notes sur Pronote. Mme Souillot répond que ce besoin a déjà été signalé aux enseignants, particulièrement au moment du relevé de mi-semestre.

Absence des moyennes dans Pronote. Il s'agit d'une erreur de paramétrage, les moyennes disciplinaires seront prochainement visibles pour les familles. Mme Souillot, Mr Raingeaud et les enseignants présents insistent sur l'importance de la progression des élèves en vue de leur dossier dans Parcoursup

Conseils de classe :

Le passage à la semestrialisation entraîne 2 conseils de classe uniquement.

N° de page : 7

Procès verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2022

Ces moments constituent un repère important pour les parents d'élèves. Mme Souillot tient à rassurer les parents d'élèves. Les familles qui devaient l'être ont été alertées à l'issue des conseils de mi-semestre. Les membres présents conviennent du besoin d'améliorer la communication à l'intention de l'ensemble des familles.

Calendrier du dernier conseil de classe (parfois en journée). Mme Souillot rappelle les contraintes liées à l'orientation.

Journées de blocus / grèves : les parents souhaitent un retour sur la gestion de ces situations récentes. Mme Souillot explique comment les situations ont été gérées. Il est envisagé de demander aux élèves de présenter leur carnet pour entrer dans le lycée, mais la mise en place parait difficile (contraintes de surveillants disponibles).

Point sur les séries technologiques : des éléments dépréciatifs sur ces séries ont été entendus. Mme Souillot assure qu'il s'agit d'un malentendu certainement, les adultes du lycée cherchant justement à contrer des idées reçues.

Les parents demandent si le lycée accueille des adolescents Ukrainiens. C'est le cas, et ils suivent la scolarité française et à distance la scolarité ukrainienne avec les difficultés liées à la situation actuelle.

Un point sur le fonctionnement des déplacements vers les piscines est demandé. Les déplacements s'effectuent en autocar vers la piscine du Mortier. Ces bus sont réservés par le lycée et financés par la région. Une alternative consiste à utiliser le tram ou les bus fil bleu. Les élèves abonnés profitent de leur abonnement mais celà pose problème pour le financement des élèves n'en n'ayant pas. Ce financement est alors pris en charge par le lycée. De plus, les offres proposées par Fil Bleu sont peu adaptées. Les déplacements vers la piscine des Tourettes s'effectuent à pied. Les heures de bassin sont étudiées pour que ce soit compatible avec une marche active entre le lycée et la piscine. Certains élèves utilisent les transports en commun pour s'y rendre, mais sans obligation. Les élèves sont sous leur propre responsabilité pendant ces déplacements et sont sous la responsabilité de l'enseignant à l'arrivée dans le lieu d'accueil.

En clôture du Conseil d'Administration, les représentants des

N° de page : 8

Procès verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2022

enseignants font remarquer la situation critique du lycée, où de nombreux arrêts maladie et postes tardivement pourvus sont à déplorer. Ils insistent sur les difficultés ainsi induites dans l'encadrement et le suivi des élèves. Ils alertent également sur les effets possibles de la surcharge de travail qui pèse inévitablement sur le personnel présent. Ils réitèrent donc également leur demande de création d'un second poste de proviseur adjoint.

Mme Souillot indique que le rectorat est alerté sur cette situation. À ce jour, les 3 CPE du lycée sont absentes mais aucun remplacement n'est jugé possible par le rectorat.

La séance est levée à 21 h.